

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'abonnement en bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
 sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
 et se paient d'avance
 Annonces... 25 c la ligne
 Réclames... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 MM. Laffite et C^o, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX
 A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte			
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h41	5h19	PARIS. — Départ.	7h45	9h40	Monsempron-Libos. — Arrivée.	12h39	4h39	3	4	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7h34	7h31	9	25	7h5		
Mercuès.....	5 28	12 47	5 55	AGEN. — Arrivée.	9 59	6 44	BORDEAUX. — Départ.	7 37	10 30	Fumel.....	7 37	9 37	5 37	8 15	AGEN. — Arrivée.	5h50	2h	6h40	9 25	11 8	7 54	9 46
Parnac.....	5 43	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Départ.	7h49	3h 31	PÉRIGUEUX. — Arrivée.	6 50	1 45	Soturac Touzac.....	7 50	9 49	5 53	8 25	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 45	2	7 31	8 30	10 20	6 43	8 51
Luzech.....	5 53	1 20	6 16	PÉRIGUEUX. — Arrivée.	10 58	5 46	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 46	Duravel.....	8 2	9 57	6 7	8 24	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 30	9 30	5h25	8 30	10 32	7 2	9 5
Castelfranc.....	6 10	1 43	6 37	BORDEAUX.....	3 28	10 18	AGEN. — Départ.	5h50	2h	Fay-l'Evêque.....	8 11	10 6	6 20	8 33	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 30	9 30	5h25	8 30	10 32	7 2	9 5
Puy-l'Evêque.....	6 24	2	6 49	RODEZ.....	9 34	4 18	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 45	2	Cas'el franc.....	8 30	10 20	6 43	8 51	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 30	9 30	5h25	8 30	10 32	7 2	9 5
Duravel.....	6 36	2 14	6 58	AURILLAC.....	9 42	4 18	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 45	2	Luzech.....	8 44	10 32	7 2	9 5	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 30	9 30	5h25	8 30	10 32	7 2	9 5
Soturac Touzac.....	6 47	2 27	7 7	VIERZON.....	7 15	4 39	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 45	2	Parnac.....	8 55	10 41	7 18	9 16	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 30	9 30	5h25	8 30	10 32	7 2	9 5
Fumel.....	7 1	2 44	7 19	PARIS..... — Arrivée.	12 39	4 39	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 45	2	Mercuès.....	9 7	10 52	7 35	9 28	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 30	9 30	5h25	8 30	10 32	7 2	9 5
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26				Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 45	2	Cahors..... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 46	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 30	9 30	5h25	8 30	10 32	7 2	9 5

Cahors, le 19 juin 1873.

L'Assemblée nationale a voté, après huit ou neuf séances, la loi relative à la Compagnie du chemin de fer de l'Est. Elle examine en ce moment le projet de loi sur les Contributions indirectes qui intéresse principalement les populations viticoles. Ce projet augmente considérablement les rigueurs de la répression contre les délinquants au droit de circulation sur les boissons.

Pendant ces calmes discussions, le pays, confiant dans un meilleur avenir, travaille avec sécurité, et ce repos n'est troublé de temps en temps que par le cri de fureur des radicaux qui se croyaient déjà nos maîtres. On a bien dit que M. Thiers songeait à prendre l'offensive; mais il est trop bien avisé pour cela. Le maréchal de Mac-Mahon ne paraît pas d'humeur, si l'on songe à son caractère dans le passé et dans le présent, à se laisser jouer par le petit homme qui a renversé trois gouvernements et a fini par se renverser lui-même. Laissons ces bizarres hypothèses, triste consolation des vaincus, se produire innocemment à Belleville ou sous les ombrages indiscrets de Carluet.

Revue des Journaux

Paris-Journal.

Depuis trois semaines, le maréchal de Mac-Mahon est à la tête de l'Etat. On a une marge suffisante pour apprécier les premiers résultats de la révolution du 24 mai. Deux traits saillants se sont produits. Il y a une majorité compacte à l'Assemblée. Il n'y a plus d'agitations menaçantes dans le pays.

La majorité, l'Assemblée n'en possédait pas. Depuis un an, elle ne prenait plus en matière politique aucune décision importante qui n'edt contre elle une minorité formidable. Au 29 novembre et au 24 mai, il edt suffi de déplacer une quinzaine de voix et même moins pour que le sort de la France edt été changé. Dès la première interpellation politique qui s'est produite contre le nouveau gouvernement, les conditions du scrutin étaient déjà profondément améliorées. La majorité a été de soixante voix; c'est là une majorité réelle et sérieuse.

Moniteur universel.

En juger par tous ses antécédents, l'Assemblée n'est pas favorable aux crises ministérielles; loin de les provoquer, elle les évite tant qu'elle peut. Nous sommes donc peu disposés à accepter comme fondés les bruits mis en circulation sur tels ou tels changements à apporter dans un cabinet qui a tout au plus trois semaines d'existence. Les remaniements seraient un peu hâtifs et feraient supposer que

la combinaison à laquelle on a abouti si rapidement le 25 mai n'échappe pas à l'ordinaire condition des choses faites très-vite. Pourquoi laisser pénétrer de la sorte le doute parmi les conservateurs et leur donner à penser que les hommes auxquels ils ont accordé leur confiance, hésitent ou se divisent? Ces incertitudes des uns, ces doutes des autres, les tiraillements qui en résulteraient finiraient par créer au ministère les dangers dont ses adversaires le menacent et qui n'existent pas en ce moment. Sans porter dans l'appréciation des faits une complaisance optimiste, nous sommes persuadés qu'il existe une majorité pour un gouvernement qui se dégagera des intérêts de parti, qui saura voir avec netteté et suivre sans fléchir, sans se détourner, la large voie, la royale route de l'intérêt général.

Un ministère qui oserait être franc, sérieux et vrai, qui mépriseraient le charlatanisme, les intrigues et les intrigants, qui repousserait avec dédain les malhonnêtes qui se disaient habiles, et comprendrait qu'après tout il n'y a pas de plus grande habileté ni de meilleur gage de succès que le devoir consciencieusement rempli, ce serait chose nouvelle peut-être, mais ce ne serait pas chose imprudente. Cette nouveauté-là mérite d'être essayée, ou, pour mieux dire, le jour où le maréchal de Mac-Mahon a été élevé à la plus haute dignité de l'Etat, il y a eu une grande espérance que le ministère qu'il choisirait serait bien tel que nous le définissons plus haut.

Si, comme nous en sommes persuadés, il l'est, en effet, il ne trouvera pas à la Chambre les obstacles qu'on lui annonce, et il n'a point besoin pour se rendre plus acceptable à la majorité de recourir à des remaniements tout au moins prématurés. Quand les changements sont reconnus nécessaires, il faut les faire, sans doute; mais il ne faut jamais se hâter de les croire nécessaires.

Assemblée nationale.

Le Figaro annonce qu'une autorisation de poursuites va être demandée contre un membre de l'Assemblée souveraine qui occupait de hautes fonctions publiques dans le gouvernement de M. Thiers, et qui, paraît-il, est désigné par le numéro 606 sur les contrôles de l'Internationale.

Le journal la Patrie raconte, de son côté, au sujet de ce personnage, la triste anecdote que voici : Dernièrement, M. Jules Simon avait été faire une visite à la prison des Chantiers, à Versailles. L'ex-ministre de l'instruction publique et des cultes, membre de l'Internationale, avait dû pleurer devant ce spectacle.

« Or, un condamné aux travaux forcés, qui allait partir le lendemain, regardait longuement cet homme heureux, encore puissant : c'était avant le 24 mai. Et, s'approchant de lui, il lui dit :

« — Eh bien, monsieur Jules Simon, vous avez travaillé pendant vingt ans pour nous amener là !... »

Qu'est-ce que vous pouviez répondre à ce malheureux, ajoute la Patrie. Et de quel droit, monsieur Jules Simon, vous, le chef, étiez-vous libre, presque ministre encore, tandis que lui,

le soldat, était prisonnier, — et condamné ? Qu'est-ce donc que la justice humaine, si elle fait de telles iniquités ?... Qu'est-ce que la justice divine, si elle les supporte ?...

Que la Patrie se rassure : La justice humaine veut que la lumière soit faite, et la justice divine arrive toujours à son heure.

En attendant, et pour que la lumière commence à se faire, nous allons jeter un coup d'œil sur le mystère de l'Internationale, car il est urgent d'affirmer que cette armée de pauvres dupes, commandée par un certain nombre d'exploiteurs, se recrute sans cesse et défie la loi édictée contre elle après la chute de la Commune.

L'Internationale, cette redoutable ligue du Proletariat, qui compte aujourd'hui huit millions d'affiliés (dont un million pour la France), doit son origine au contact des délégations ouvrières de l'Europe et de l'Amérique, attirées à Londres en 1862 pour l'Exposition universelle de l'industrie.

Son point de départ est obscur, mais son progrès fut rapide, car, dès 1864, un Comité sérieux, composé d'ouvriers d'art et de certains publicistes qui s'intitulèrent *Ouvriers de la pensée*, avait élaboré les statuts généraux et organisé les moyens de propagande d'une association destinée à s'étendre sans cesse, de proche en proche, sans éveiller les soupçons des gouvernements. Le siège de ce comité fut établi à Londres, cité libre, où toutes les idées, même révolutionnaires, peuvent se produire au grand jour, pourvu qu'elles ne demandent point leur triomphe à une insurrection armée contre l'ordre établi.

En 1866, l'association centrale se trouvait assez puissamment ramifiée en Angleterre, en France et en Suisse, pour que ses créateurs éprouvassent le besoin de passer en revue leurs forces par la réunion de congrès généraux dans lesquels seraient appelés les délégués de tous les centres de propagande.

Le premier congrès, tenu à Genève, le 3 septembre 1866, confirma les statuts de l'Association. Le deuxième eut lieu à Lausanne, le 2 septembre 1867. Le troisième s'ouvrit à Bruxelles, au mois de septembre 1868. Le quatrième se réunit à Bâle en Suisse, en septembre 1869, et l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, la Suisse, les Etats-Unis d'Amérique, y avaient, comme la France, envoyé de nombreuses délégations. Le cinquième congrès devait siéger à Paris, le premier lundi de septembre 1870, et n'en fut empêché que par la guerre qui venait d'éclater entre la France et la Prusse.

Nous examinerons, dans un prochain article, ce qui se passa dans ces assises de la démagogie. Il suffit, pour aujourd'hui, de mettre au grand jour le programme accepté et déclaré international, au mois de juillet 1869, par le Conseil central de l'association, établi à Londres depuis 1864.

Ce programme se divise en sept articles, qui résument, ainsi qu'il suit, la doctrine et les tendances de cette immense conjuration :

« Art. 1^{er}. — L'alliance démocratique, socialiste se déclare athée. Elle veut l'abolition des cultes, la substitution de la science à la foi, et de la justice humaine à la justice divine.

» Art. 2. — Elle veut l'abolition du ma-

riage, en tant qu'institution politique, religieuse, juridique et civile.

» Art. 3. — Elle veut avant tout l'abolition définitive et entière des classes, et l'égalisation politique, économique et sociale des deux sexes. Et pour arriver à ce but, elle demande, avant tout, l'abolition du droit d'héritage, afin qu'à l'avenir la jouissance soit égale à la production de chacun, et que, conformément à la décision prise par le Congrès ouvrier de Bruxelles, la terre, les instruments de travail comme tout autre capital, devenant propriété collective de la nouvelle société, ne puisse être utilisés que par les travailleurs, c'est-à-dire par les associations agricoles et industrielles.

» Art. 4. — Elle veut, pour tous les enfants des deux sexes, dès leur naissance à la vie, l'égalité des moyens de développement, c'est-à-dire d'entretien, d'éducation et d'instruction à tous les degrés de la science, de l'industrie et des arts. Elle est convaincue que cette égalité, d'abord seulement économique et sociale, aura pour résultat d'amener, de plus en plus, une plus grande égalité naturelle des individus, en faisant disparaître toutes les inégalités factices, produits historiques d'une organisation aussi fautive qu'inique.

» Art. 5. — Ennemi de tout despotisme, ne reconnaissant d'autre forme politique que la forme républicaine, qu'elle déclare AU-DESSUS DU SUFFRAGE UNIVERSEL et rejetant absolument toute alliance réactionnaire, elle repousse aussi toute action politique qui n'aurait point pour but immédiat et direct le triomphe de la cause des ouvriers contre le capital.

» Art. 6. — Elle reconnaît que tous les Etats politiques et autoritaires actuellement existants, se réduisant de plus en plus aux simples fonctions administratives des services publics dans leurs pays respectifs, devront disparaître dans l'union universelle des libres associations.

» Art. 7. — La question sociale ne pouvant trouver sa solution définitive et réelle que sur la base de la SOLIDARITÉ UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS de tous les pays, l'Alliance démocratique et sociale repousse toute politique fondée sur le soi-disant patriotisme et sur la rivalité des nations.

Ainsi, l'athéisme, c'est-à-dire l'anéantissement de la conscience humaine;

La destruction du mariage, c'est-à-dire la bestiale promiscuité des sexes;

L'abolition de la propriété individuelle et de l'héritage, c'est-à-dire le dépouillement de la famille;

L'égalité d'instruction pour les enfants, c'est-à-dire la négation idiote des inégalités d'intelligences, d'aptitude et de force qui divisent à l'infini l'humanité selon les races, les générations, les climats et les temps;

La forme républicaine s'imposant comme un dogme fatal ou comme une camisole de force à la liberté des nations;

Le triomphe des ouvriers cherché dans la spoliation de la fortune publique, sans laquelle il n'y a plus de travail;

Et enfin, la solidarité dans l'abjection, s'efforçant d'effacer du monde les traditions de la patrie, après avoir souillé la famille et nié Dieu;

Voilà l'Internationale dévoilée par elle-même.

Pays.

On lit dans un journal de province, la *République de la Nièvre*, une curieuse lettre de M. Najeau, sous-préfet de Clamecy, révoqué par M. Beulé, ministre de l'intérieur.

Ce monsieur Najeau a une passion marquée pour les sous-préfectures, et si forte, qu'il ne peut se résoudre à lâcher celle qu'il tenait hier encore du pouvoir de M. Thiers. Il veut qu'on lui tape sur les doigts, — qu'on le révoque, — qu'on l'expulse.

Ainsi, le ministre de l'intérieur lui fait gracieusement apprendre que sa démission est acceptée, et voilà que M. Najeau se fâche, crie à l'erreur, proteste de son attachement à la sous-préfecture de Clamecy. Jamais il n'a donné sa démission il ne peut la donner, il ne la donnera pas.

Sur ce, M. le ministre de l'intérieur fait répondre, que si M. Najeau n'a pas démissionné, c'est tout comme, et qu'il peut se considérer comme révoqué.

Inde ira, et M. Najeau s'empresse de protester contre la *République de la Nièvre*.

Etonnants ces républicains ! — on les renvoie galamment dans leurs foyers... ils pleurent, se fâchent et restent quand même ; on les pousse dehors par le dos, et ils s'accrochent aux portes, et ils crient bien haut par les fenêtres qu'ils sont les maîtres de la maison.

Patrie.

Le gouvernement va être dans la nécessité de remanier plusieurs chiffres importants du budget présenté pour 1874.

Ce budget dressé par M. Thiers et par M. Léon Say de la manière la plus fantaisiste, n'est point en équilibre réel.

Les 93 millions qu'ils y avaient inscrits comme produit prévu de l'impôt sur les matières premières n'étaient qu'une fiction. Ils doivent disparaître et faire place à un chiffre qui ne soit pas illusoire. Le conseil supérieur du commerce en a demandé la suppression, et le ministre en a annoncé le retrait, ainsi que celle de la surtaxe des pavillons déjà abandonnée pour la Belgique et l'Angleterre.

On sait aussi que dans le budget présenté on ajoutait 39 millions et demi aux quatre contributions directes, et dans ce chiffre sont compris 17 centimes additionnels sur l'impôt foncier. La Chambre repoussera certainement cette surtaxe, contre laquelle nous avons protesté dès le premier jour.

Quant aux annuités dues aux chemins de fer pour subventions, elles figurent au chapitre 18 du ministère des travaux publics pour 28 millions 800,000 fr. ; sans parler des 20 millions d'intérêts destinés, selon le projet de loi, à la Compagnie de l'Est.

Le ministre des finances est donc obligé de rechercher les moyens de remplacer par des ressources nouvelles les 113 millions qu'on avait attribués à l'impôt sur les matières premières et à l'aggravation de l'impôt direct.

Il y aura lieu aussi de réviser plusieurs taxes nouvelles dont le produit laisse des déficits importants.

La difficulté essentielle de cette tâche consiste en ce que chaque catégorie de contribuables proteste lorsqu'on émet l'idée d'un impôt qui peut l'atteindre, et rejette le fardeau sur d'autres impossibles, qui le repoussent avec une égale énergie. Les intérêts se défendent avec une ardeur légitime ; mais en définitive, si on n'atteint personne, comment dresser, comment équilibrer le budget ?

Si l'on y parvient au moyen de fictions, comme le faisaient M. Thiers et M. Léon Say, rien de plus facile ; mais si l'on veut n'admettre que des ressources bien choisies, l'œuvre devient très laborieuse, et c'est le cas actuel.

Presse.

L'Espagne est en pleine désorganisation, et elle descend avec une rapidité vertigineuse la pente qui conduit aux abîmes.

Madrid est dans un état d'agitation extrême ; la capitale de l'Espagne est parcourue par des bandes d'hommes armés ; le détestable système des manifestations en armes que nous avons vu à Paris durant les premiers jours du siège nous conduit à la déplorable journée du 31 octobre, est en honneur à Madrid, et chaque acte important des nombreux gouvernements qui s'y succèdent, est l'occasion d'attroupements considérables destinés parfois à l'approuver, le plus souvent à le combattre. C'est dans la rue que se règlent maintenant les grandes affaires publiques de la péninsule, et les bornes de carrefours sont

des tribunes ayant autant d'influence que les brailards qui les occupent ont de voix.

M. Pi y Margall a été placé à la tête du gouvernement, tandis que M. Figueras prenait la fuite, se condamnant au même exil que ceux qu'il avait contribué à renverser. Le gouvernement nouveau a naturellement déclaré qu'il ne désespérait pas de la situation, et un des rares journaux français qui le soutiennent dit, non sans naïveté : « Le cabinet de M. Pi y Margall réussira. Il ne faut en effet, qu'inspirer de la confiance à l'Espagne, et à l'Europe pour consolider l'ordre public. »

Cela suffit, en effet, et notre confrère n'a jamais exprimé une vérité plus évidente. Mais comment peut-on même avoir l'espoir d'inspirer de la confiance à l'Espagne et à l'Europe au milieu d'une anarchie aussi pitoyable ?

Les finances de ce malheureux pays sont dans le plus misérable état. Depuis plusieurs années, il en est réduit aux expédients, et aujourd'hui il a totalement épuisé ses ressources normales. Les recettes n'ont plus de base certaine. Les dettes sont payées, pour un tiers, d'une façon réelle, et, pour deux tiers, en nouveaux bons du Trésor. Le ministre des finances établissait récemment qu'au 28 février dernier, il y avait 110 millions de ressources pour 538 millions d'obligations, et, au 15 mai, une recette de 59 millions pour une dépense de 471 millions. La banqueroute apparaît menaçante. On en est à en discuter les équivalents, et à s'épargner le mot, ne pouvant éviter la chose. Le crédit de l'Espagne, depuis longtemps ébranlé, va être ruiné d'une façon irrémédiable.

L'indiscipline des troupes dites régulières est à son comble. On comme des commissions chargées d'étudier les moyens de rétablir l'ordre dans l'armée. C'est avouer qu'il ne saurait l'être.

Comment, avec de tels éléments, M. Pi y Margall parviendrait-il à inspirer confiance à l'Espagne et à l'Europe ?

Or, que font les Cortès ? Elles s'occupent de mettre en pratique le système de fédération, et une dépêche annonce déjà quelles divisions territoriales accepterait M. Castelar.

Ainsi donc, au lieu de remédier à la décomposition de l'armée, à la ruine des finances, à l'anarchie, on ajoute à tous ces maux un mal de plus : la désorganisation nationale.

Les radicaux de tous les pays se ressemblent non parce qu'ils veulent les mêmes choses, mais parce que tous ils souhaitent le contraire de ce qui existe. Ils ne poursuivent pas un but identique, mais ils s'entendent pour renverser une forme de nationalité et pour en édifier une qui lui soit absolument opposée.

En Allemagne, ils ont aidé M. de Bismarck dans l'œuvre qu'il a accomplie si merveilleusement et par laquelle a été substituée l'unité à la fédération.

En Espagne et en France, l'homogénéité existe, et fort grande, surtout dans ce dernier pays. Ils veulent au-delà des Pyrénées établir la fédération, et ici ils tendent à la Commune qui est un émiettement plus complet encore de notre nationalité. Ils parlent de progrès et, tandis que, plus sages, leurs alliés d'Allemagne le font consister à marcher de la division à l'unité, eux le placent dans la substitution du morcellement à l'homogénéité. Tandis que nos voisins de l'est accomplissent la grande œuvre opérée autrefois chez nous par nos rois, les radicaux extrêmes voudraient nous ramener à une époque voisine des Maures, ici aux temps rapprochés de la féodalité.

Par bonheur pour nous, c'est l'Espagnol, plus turbulent, plus agité, plus inquiet, moins sage encore que le Français, qui commence. C'est lui qui le précède dans la voie fatale où s'anéantissent les nationalités. Peut-être, en le voyant s'enfoncer dans l'abîme, aurons-nous encore le temps de nous en détourner.

INFORMATIONS

On lit dans le *Journal officiel*.

Le conseil supérieur de l'instruction publique a tenu le 12 juin, sa seconde séance. Il a été procédé, sur les propositions de la commission nommée à cet effet, à l'élection de quatre membres de l'enseignement libre.

Les membre élus sont :

Le frère Joseph, directeur de l'école commerciale du faubourg Saint-Antoine ;

M. de la Ruelle, directeur de l'école industrielle de Rouen ;

M. l'abbé Bourgois, directeur de l'école d'enseignement secondaire libre de Pontlevoy ;

M. Aubert, président de l'Association des chefs d'institution libres des départements de la Seine, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise.

M. Pascal a adressé aux journaux une lettre explicative, dont voici quelques extraits fort intéressants :

En présence des attaques, plus intéressées peut-être que passionnées, dont j'ai été l'objet à l'occasion de la dépêche du 4 juin, je crois pouvoir aujourd'hui, sans manquer à la réserve qui m'était imposée, dire ici, puisque la tribune me fait défaut, quelle est la pensée qui m'a inspiré.

J'écarte tout d'abord avec dédain l'interprétation déloyale du mot *prix*, souligné par les interruptions préméditées. N'a-t-on pas compris, en admettant le sens qu'on a tenté de lui donner, que ce n'est pas le gouvernement qui aurait cherché à acheter le concours de la presse ; c'est la presse qui aurait payé aux enchères le concours du gouvernement. On n'abuse pas ainsi de la crédulité publique.

Ce point écarté, il reste dans la dépêche une pensée nette, réfléchie, qui peut effaroucher la pudeur de la presse radicale, mais que j'ai le courage de maintenir tout entière.

Oui, j'ai cru que mon devoir était de donner aux préfets l'ordre d'entrer, sans tarder, en relations avec la presse conservatrice et de lui fournir les communications loyales qui peuvent l'éclairer. Le projet de créer en province une presse officieuse était si loin de mon esprit, que je recommandais de s'adresser à tous les journaux, quelle que fût leur nuance, et que par un mot dont on a abusé, je désignais même ceux qui, dans un sentiment gouvernemental exagéré, s'étaient laissés insensiblement glisser jusqu'aux plus funestes alliances.

J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles : ce que je fais, je le dis et je l'écris.

Quoi ? nous assisterions inertes et désarmés à l'organisation formidable du parti radical ? Servi par une presse docile, qui se modère ou s'exalte au moindre signe de ses chefs, ce parti se prépare, avec un personnel constitué de longue main, à la grande lutte où se jouera le sort du pays, et le ministre du 25 mai, qui a pris la direction des affaires au nom du parti conservateur, aurait gardé à l'égard de la presse conservatrice « une neutralité indifférente ! »

Quant à moi, j'aurais cru manquer à tous mes devoirs, si, dès les premiers jours, je n'avais pas dit aux journaux conservateurs : « Nos informations, nos conseils, ne vous feront pas défaut ; nous sommes là ! »

Il faut avoir vu, monsieur le rédacteur, comme il m'a été donné de le voir, à quel point le parti conservateur était désagrégé depuis quelques temps, pour être convaincu de la nécessité d'une réorganisation immédiate de toutes les forces sociales.

Voilà toute la pensée de cette dépêche, et je m'honore qu'elle m'ait valu les violences du parti radical.

Plusieurs journaux reviennent sur une prétendue circulaire adressée par M. Beulé aux préfets. Ils donnent même, d'après le *Times*, une analyse de cette circulaire.

Nous sommes en mesure d'affirmer que M. Beulé, depuis son entrée aux affaires, n'a adressé aux préfets que deux circulaires, qui ont toutes deux paru dans les journaux et qui n'ont rien de commun avec le document dont parle le *Times*.

(Journal de Paris.)

On assure que la gauche radicale a l'intention d'interpeller le gouvernement sur les lenteurs que subit l'instruction du procès du maréchal Bazaine.

Le ministère n'aura pas de peine à prouver que s'il y a eu des lenteurs, elles ne peuvent lui être imputées. Le cabinet actuel n'est aux affaires que depuis quinze jours, et le maréchal Bazaine s'est constitué prisonnier il y a plus d'un an.

M. Thiers continue, dans l'appartement du boulevard Malesherbes qu'il occupe provisoirement, sa vieille habitude de recevoir tous les soirs. Mais les visiteurs sont singulièrement changés. Quel contraste quand on se reporte aux soirées de la place Saint-Georges ! Le correspondant parisien de l'*Indépendance belge*, bien placé pour être informé, nous donne de curieux renseignements sur le salon actuel de M. Thiers. Outre M. Barthélemy Saint-Hilaire, on est presque toujours sûr de trouver chez l'ancien président MM. Langlois Emmanuel Arago, Ch. Rolland, Turquet,

Christophe, de Marcère, Duclerc, général Billot. Parmi les anciens ministres, le plus assidu est M. Jules Simon. On y rencontre aussi les préfets destitués, notamment M. Jousserandot, et le correspondant de l'*Indépendance belge* ajoute : « Le conseil municipal de Paris, ou du moins les membres les plus influents de cette Assemblée, ont bien l'air de vouloir choisir ce salon de préférence à celui de M. Ferdinand Duval. » Enfin on cite encore parmi les visiteurs habituels M. Pessard et M. Aboit. Quand un conservateur pénètre au milieu de cette compagnie, il y produit une impression singulière, s'il faut du moins en juger par la manière dont le même journal rapporte l'effet produit par la visite de M. Buffet et de M. de Goulard.

Nouvelles d'Espagne

Bayonne, 14 juin, 4 h., soir.

Des voyageurs fuyant Saint-Sébastien, affirment que la Commune a été proclamée aujourd'hui. Les troupes ont été désarmées par la population, qui se bat à outrance pour et contre la Commune.

On désire l'arrivée des carlistes pour rétablir l'ordre.

Des forces françaises partent pour la frontière.

Le traité pour la reprise de la marche des troupes entre Ibrun et Miranda (Nord-Espagne), dont les préliminaires seuls avaient été signés, vient d'être conclu à l'instant même.

La république fédérale sociale reconnaît ainsi les carlistes comme belligérants.

Le service des voyageurs et marchandises reprendra ces jours-ci.

Perpignan, 15 juin.

Une partie des troupes, sous les ordres de Triant, a passé l'Ebre à Mora. Les principales colonies royalistes occupent une forte position près de Monistrol de Montserrat.

Les forces républicaines sont dans un état complet d'insubordination. Les troupes royalistes, commandées par Vallès, ont forcé la garnison de Torredembarra à se rendre, jeudi dernier, après trois heures de combat ; les carlistes ont fait 274 prisonniers et se sont emparés de beaucoup de rifles et de munitions.

Les commandants Anget et Saballs, par un mouvement habilement combiné, ont placé le commandant républicain Cabrinety entre deux feux l'attaqué et se sont emparés d'une pièce de canon, les plusieurs centaines de rifles et ont fait quelques prisonniers.

Les carlistes continuent à bloquer Manresa étroitement ; rien ne peut sortir ni entrer.

Chronique locale

et méridionale.

M. le ministre de la guerre, a décidé que les soldats seront mis à la disposition des cultivateurs qui, à défaut d'un nombre suffisant d'ouvriers civils, en feront la demande à l'autorité administrative.

Un salaire uniforme sera adopté par tous les départements placés dans la même région et dans le Lot, outre la nourriture donnée aux ouvriers civils, travaillant dans les mêmes conditions, chaque militaire employé aux travaux des champs recevra la somme de 1 fr. 25 par journée de travail.

L'inspection générale devant avoir lieu au mois de juillet, les soldats ne seront mis à la disposition des cultivateurs que sous la condition du retour des hommes à leurs corps avant l'ouverture de l'inspection. Celle-ci une fois terminée, l'autorité militaire donnera suite aux demandes dans des proportions plus larges qui ne seront limitées que par les exigences du service.

Par décision de Mgr l'évêque, ont été nommés :

Curé de Mazères, M. l'abbé Sol, vicaire de Dégagnac ; curé de Cieurac (Souillac), M. l'abbé Moisset, vicaire de Souillac ; curé de Condat, M. l'abbé Pech, vicaire de la même paroisse ; curé de Gaillac, M. l'abbé Paramelle, vicaire de Cajarc ; curé de Bouziès-Haut, M. l'abbé Cabanes, curé de Divillac ; chapelain de Rocamadour, M. l'abbé Delfour, vicaire de St-Sauveur de Figeac.

Ont été nommés vicaires : De la Cathédrale, M. l'abbé Cayla ; d'Espédaillac, M. l'abbé Garrigou, vicaire de Comiac ; de Comiac, M. l'abbé Padirac ; de Trespous,

M. l'abbé Lada; de Marcillac, M. l'abbé Rivière; d'Albas, M. l'abbé Amalric; de Duravel, M. l'abbé Roche; de Salviac, M. l'abbé Alibert; de Dégagnac, M. l'abbé Delmas; de Saint-Germain, M. l'abbé Lasbouygues; de Cajarc, M. l'abbé Arnal; de Saint-Siméon de Gourdon, M. l'abbé Bousquet; de Sousceyrac, M. l'abbé Vieillescazes; de Bagnac, M. l'abbé Peschaud; de Gorses, M. l'abbé Bos; de Saint-Sauveur de Figeac, M. l'abbé Pradines.

La procession de la Fête-Dieu, à Cahors

Dimanche, 15 juin, la Religion catholique célébrait la solennité de la *Fête-Dieu*, la plus splendide et la plus majestueuse de ses fêtes, celle qui a directement pour objet la présence réelle et mystérieuse du divin Rédempteur, dans le Sacrement eucharistique. Aussi l'Eglise déploie largement la pompe et la magnificence des ses cérémonies, pour célébrer cette solennité, soit dans l'intérieur des temples, soit au-dehors par des processions imposantes, pour y proclamer la divinité de Jésus-Christ et le renouvellement permanent du grand sacrifice du Calvaire et de la Rédemption du genre humain.

Ce jour-là, on ne fait, à Cahors, qu'une seule procession, et l'église Cathédrale, qui en a tout naturellement le privilège, y convoque toutes les paroisses de la ville. Après le chant des Vêpres, à 5 heures du soir, la procession s'est mise en marche. Elle a défilé par la rue Saint-Etienne, puis elle a parcouru le quai Henri IV et le quai Ségur jusqu'au bas de la ville; elle a poursuivi sa marche en remontant les Boulevards, et elle est rentrée à la Cathédrale par la rue de la Liberté.

Les élèves des divers orphelinats de filles venaient défilant tour à tour les jeunes filles de toutes les maisons d'éducation qui existent dans notre cité. On y remarquait, avec leurs costumes distincts, les religieuses de tous les différents ordres établis à Cahors. A la suite, marchaient les confréries et les associations de filles et de femmes. Puis apparaissait le long défilé des garçons de l'école communale de Cahors, suivis des jeunes gens des divers établissements d'instruction primaire et d'instruction secondaire.

Après eux, c'était le tour des confréries et des associations d'hommes. Les religieux Capucins de l'ordre de saint François, qui font partie du couvent de Cahors, y marchaient sur deux rangs en avant du clergé.

C'est à la suite de cet immense défilé de la procession, que le saint Sacrement, porté par Mgr l'Evêque, s'avancait sous un dais imposant. MM. les vicaires généraux, les chanoines, les curés et la plupart des autres membres du clergé de la ville, tous revêtus de riches ornements, précédaient, entouraient ou suivaient le saint Sacrement. Les abbés du grand séminaire y remplissaient des fonctions diverses. On y remarquait de nombreux thuriféraires, faisant des évolutions variées et offrant au Dieu caché de l'Eucharistie les parfums de l'encens, emblème de la prière et des hommages des chrétiens.

Le corps des officiers et plusieurs compagnies du 88^e régiment de ligne composaient comme une barrière mobile, le long des derniers rangs de la procession, et formaient à Notre Seigneur Jésus-Christ une garde d'honneur. Tout près du dais marchaient, dans leur plus belle tenue, les principaux représentants des autorités civiles et militaires des divers corps et des diverses administrations qui siègent au chef-lieu du département. On y voyait, en robe, une grande partie des membres du Tribunal civil, du Tribunal de commerce et de l'Université....

Au milieu des rangs de la procession apparaissaient, de distance en distance, de belles croix, variant d'aspect et de grandeur, de fraîches et d'éclatantes bannières et d'autres emblèmes religieux; et tous ces signes éloquentes du culte catholique rehaussaient la cérémonie d'un nouveau caractère de pieuse majesté.

Entre les deux rangs des élèves de l'école communale, — que dirigent les Frères de la doctrine chrétienne, — on distinguait un groupe de jeunes gens de cette école, qui, sous la direction d'un de leurs maîtres, chantaient des hymnes et des cantiques appropriés à la fête. Plus près du dais, les roulements des tambours et les mâles accents de la musique militaire s'unissaient au chant des hymnes sacrés.

Au bas des Boulevards, à côté du pont de Notre-Dame, sur la promenade des Platanes, se dressait un magnifique reposoir, s'élevant en pyramide, préparé par les soins de personnes pieuses. C'est là que le saint Sacrement a été déposé, pendant quelques instants, et que le Dieu-Sauveur a béni les assistants et les divers habitants de la cité.

Sur le passage de la procession, on avait placé, à droite et à gauche, des tentures blanches, plus ou moins enjolivées de fleurs et de décorations variées. Sur toute la ligne du parcours, mais surtout sur les Boulevards, on voyait, des deux côtés, stationner une foule immense d'assistants, dans une attitude calme et recueillie. Un très grand nombre de personnes avaient pris place aux fenêtres et aux balcons, pour mieux jouir de l'aspect imposant de cette auguste cérémonie.

C'est ainsi que la plupart des habitants de la ville, comme entraînés par une force mystérieuse et un élan surnaturel, ont pris part à la solennité, soit dans les rangs de la procession, soit comme spectateurs. Ils rendaient ainsi, par leur présence, un éclatant hommage à la divinité de Jésus-Christ et à la sainteté de cette religion sublime, qui toujours rayonnante et toujours triomphante, au milieu des choses humaines qui passent, survit à toutes les commotions et à toutes les transformations sociales, et ne cesse de répandre sur la terre ses bienfaits intarissables, pour communiquer aux individus et aux peuples la lumière et la vie.

Les cérémonies du culte catholique portent en elles-mêmes quelque chose de grand et de sacré, qui commande le respect et domine les cœurs.

Un temps des plus propices a favorisé la procession. L'air était calme et pur, la chaleur était tempérée; le ciel était couvert, sans être menaçant, et les nuages ont retenu la pluie jusqu'au moment où le Saint-Sacrement a pénétré dans le temple sacré.

Après la rentrée de la procession, la vaste enceinte de la Cathédrale présentait aux regards étonnés un aspect des plus grandioses et des plus saisissants. La foule immense des assistants pieusement prosternés, une illumination resplendissante, qui faisait étinceler le nouveau sanctuaire, la pompe imposante des cérémonies, les chants harmonieux, relevés de temps en temps par les graves accords de l'orgue et de la musique militaire, tout contribuait à offrir un spectacle majestueux et émouvant, qui provoquait dans les âmes les sentiments religieux et une admiration respectueuse.

La bénédiction solennelle du Saint-Sacrement a couronné cette splendide fête, en laissant dans les cœurs les plus suaves émotions, signe éclatant de la présence de Dieu et de l'effusion des dons célestes.

A. G.

La Fête-Dieu a été célébrée à Lyon et à Marseille avec une grande solennité. Les processions ont parcouru les rues sans provoquer le moindre désordre. L'administration n'a donc pas à regretter d'avoir autorisé ces pieuses cérémonies, particulièrement chères à nos populations catholiques du Midi. Les impies crieront bien un peu; mais tant qu'ils se bornent à crier, le mal n'est pas grand.

On nous écrit de St-Médard, à la date du 15 juin.

Monsieur le rédacteur,

La classe ouvrière de la commune de St-Médard, et une partie de celle de Crayssac, eurent hier leur petite fête. Dans un élan de manifestation cordiale, les habitants de ces localités se rendirent chez M. Deloncle, à la Métairie-Haute, qui a obtenu une médaille d'or grand module, au concours régional de Cahors, pour l'excellente culture de ses vignes, et lui offrirent un arbre énorme orné de guirlandes et de drapeaux aux couleurs nationales, qui fut planté aux cris répétés de vive M. Deloncle, le modèle des agriculteurs! vive le lauréat de St-Médard à l'exposition régionale! vive le jury qui a décerné les récompenses, si grandement méritées, à notre vaillant compatriote, soutien et ami de l'ouvrier!

Puissent des distinctions plus dignes de son mérite, ne passe faire attendre longtemps!

M. Deloncle, ému par ces nobles sentiments si franchement exprimés, leur adressa quelques chaleureuses paroles sur les avantages du travail persévérant, seul moyen de refaire la patrie grande et prospère. Ces paroles furent accueillies par les cris de vive l'ordre! vive Mac-Mahon! vive la France!

Voilà, Monsieur le rédacteur, comment se produisent les sympathies de nos campagnards!..

D...

Le marché-foire du 14 juin n'a pas eu l'importance des précédents. 200 paires de bœufs, 150 petits cochons, 200 moutons ou brebis y avaient été amenés. Il s'est traité peu d'affaires, et les prix, depuis la foire du premier juin, n'ont pas subi de variation.

Sur 600 hectolitres de blé en halle, 423 ont été vendus au prix moyen de 25 fr. 35 c. l'hect.; le maïs à raison de 14 fr. 75 c.

Dernières nouvelles

Versailles, 17 juin 1873.

L'Assemblée se prorogera probablement vers la fin juillet, après avoir voté la loi de réorganisation de l'armée et la loi municipale. Tel est encore le vif désir du gouvernement et de la majorité, mais la commission de décentralisation n'étant pas encore parvenue à se mettre d'accord sur tous les points de la loi municipale, il est aujourd'hui fort à craindre que la discussion publique de cette importante loi ne puisse pas venir avant la session d'automne. On croit, en conséquence qu'il sera prochainement présentée une proposition tendant à proroger l'Assemblée depuis le 15 juillet jusqu'à la fin d'octobre ou aux premiers jours de novembre.

Le rapport sur la loi de réorganisation de l'armée sera présenté avant la fin du mois. L'accord est complet sur cette loi entre le gouvernement et la commission.

Le bruit court que la loi sur les contributions indirectes serait retirée. On craindrait les difficultés provenant de son application trop rigoureuse.

Le centre gauche se réunit demain pour procéder enfin à la constitution de son bureau. Il élira M. Léon Say, président, et MM. Laboulaye et Schérer, vice-présidents.

Il est inexact que la gauche ait l'intention de faire une interpellation sur le procès Bazaine. Tout le monde comprend fort bien, à gauche comme à droite, que le procès Bazaine ne peut pas commencer avant l'évacuation complète du territoire.

L'élection d'un vice-président de l'Assemblée est de nouveau ajournée. Le choix de la candidature de M. de Larcy paraît avoir éveillé quelques susceptibilités dans les autres groupes de la droite. Le centre droit préférerait le duc d'Audiffret-Pasquier et le groupe bonapartiste le comte Daru.

Le général Chanzy part samedi pour aller prendre son poste de gouverneur général en Algérie.

Il s'embarquera dimanche ou lundi sur le vapeur *Kléber* qui est attendu d'un jour à l'autre à Marseille où il doit transporter le vice-président de Gueydon.

La nomination de M. Target comme ministre de France à la Haye est probable. On parle de M. Lefébure ou de M. Tissot pour le poste d'Athènes. Je ne crois pas, du reste, qu'aucune de ces nominations soit encore un fait accompli.

M. Lanfrey partira incessamment pour Berne. Dans les cercles légitimistes, on considère les chances de fusion comme s'étant accrues dans ces derniers temps.

La commission chargée de statuer sur la demande en autorisation de poursuites contre M. Ranc, avait fait prier le député du Rhône de se rendre dans son sein pour fournir des explications. La commission réunie mardi à midi, a reçu deux lettres; l'une de M. Ranc père, l'autre de M. Ranc fils.

Le premier dit que son fils ne pourra recevoir la lettre de convocation assez à temps pour qu'il lui soit possible de se rendre à Versailles; le second déclare avec force ambages qu'il ne reconnaît pas à l'Assemblée le droit d'autoriser des poursuites contre lui, et qu'il n'a aucune explication à fournir à des gens auxquels il ne reconnaît pas le droit de s'occuper de lui, le suffrage universel l'ayant sacré inviolable.

Le refus de M. Ranc impliquera, aux yeux de tous ceux que l'esprit de parti n'aveugle pas, un aveu de culpabilité. Si M. Ranc ne se sentait pas véreux, il répondrait à l'appel de collègues qui ne veulent pas proposer à l'Assemblée d'autoriser les poursuites avant de l'avoir entendu. — Dès à présent, il est facile de prévoir le départ de M. Ranc, lequel sera jugé par contumace.

La commission, en présence du refus de M. Ranc, s'est fait communiquer le dossier le concernant, et après une longue discussion, elle a nommé M. Baragnon rapporteur, avec mission de proposer à l'Assemblée d'autoriser les poursuites.

Intérieur à préfets, gouverneur général et préfets d'Algérie.

Versailles, 18 juin 1873, 6 h. 10 m. soir.

Circulaire.

M. Baragnon a donné aujourd'hui lecture du rapport présenté au nom de la commission chargée d'examiner la demande de poursuites contre M. Ranc.

Le rapport examine si le but est légitime et conforme à l'intérêt public; il reproduit la lettre par laquelle M. Ranc annonce qu'il ne se présentera pas devant la commission.

Le rapport insiste sur ce point que la validation de l'élection de M. Ranc ne préjuge point la question de savoir si l'autorisation de poursuites doit être accordée. La commission électorale examine seulement si les opérations électorales ont été régulières.

Aujourd'hui, la commission actuelle a dû se demander si les faits sur lesquels repose la demande de poursuites sont sérieuses. Voilà ce que la commission a dû examiner, sans d'ailleurs se transformer en tribunal. Le rapport rappelle que M. Ranc a fait partie d'un gouvernement insurrectionnel; il a signé notamment un acte faisant défense aux fonctionnaires d'obéir au gouvernement national. Une procédure a été commencée contre lui pour usurpation de fonctions, elle a été interrompue; mais il n'y a pas eu de décision. L'intérêt public exige que la justice soit égale pour tous.

Combien de malheureux soldats de l'insurrection avaient été excités par les chefs! Les chefs ne peuvent être dispensés de comparaître devant la justice.

Une minorité de la commission demandait que l'on entendit, au préalable, les représentants de l'autorité militaire ou les membres du gouvernement. La majorité de la commission s'est refusée à cette sorte d'enquête; elle a seulement à examiner si l'immunité parlementaire doit cesser ou non. A la majorité de 14 voix contre une, elle propose d'autoriser les poursuites.

M. Lepère a demandé que la discussion ne commence pas avant l'impression et la distribution du rapport. M. Baragnon a proposé que le débat ait lieu le lendemain, jeudi.

Le rapport sera à l'*Officiel*. L'Assemblée a décidé que le débat aurait lieu jeudi.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 19 juin, 4 h. 45 m. soir.

Le débat est ouvert :

M. Jozon, député républicain, combat la demande en autorisation de poursuites contre Ranc. Cette demande lui paraît inspirée par des préoccupations politiques.

M. Laboulaye, député du centre gauche, au nom d'un grand nombre de ses amis, déclare qu'il votera les poursuites : Cette affaire n'est pas politique, mais bien une simple affaire de justice reposant sur des faits patents; une exception pour Ranc, serait inadmissible. Il fait un grand éloge de la modération des tribunaux militaires.

Versailles, 19 juin, 5 h. 25.

M. Gazot, député radical, prétend que le gouvernement fait appel aux passions de parti; il présente un contre-projet portant que l'Assemblée, avant de statuer, décidera que sa commission doit entendre les généraux de Ladmirault, Appert, de Cisse, du Barrail et le ministre président du Conseil.

M. Ernoul, ministre de la justice, proteste au nom de l'égalité devant la loi : la pensée du Gouvernement est de laisser libre l'exercice de la justice.

Le discours de M. Ernoul est magnifique; à plusieurs reprises, d'immenses applaudissements couvrent la voix de l'orateur.

Versailles, 6 heures, 30, s.

M. Duvergier de Hauranne parle au milieu d'un grand bruit. M. Deyre cite un discours de M. Dufaure, disant que la prescription n'existe pas pour les crimes de droit commun non encore poursuivis.

Le contre-projet Cazot est repoussé par 450 voix contre 200.

L'autorisation des poursuites est accordée par 485 voix contre 137.

Versailles, 19 juin, 10 h. 35 matin.

Le *Journal officiel* publie un décret nommant sous-préfet de Figeac M. de Montbron en remplacement de M. Boudet.

Le même décret nomme notre compatriote M. de Verdail, de Latronquière, sous-préfet à Issoire.

Annonces

MAUX D'ESTOMAC, GASTRITES.

Les malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents et les personnes âgées ou faibles de la poitrine, trouveront dans le RACHOUT de DELANGRENIER un déjeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. — Dépôt dans toutes les villes. (Se défier des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r OMÉARA, calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les pharmacies.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL RÉPUBLICAIN DU SOIR

VIENT DE SE TRANSFORMER

Il publie chaque jour : Les nouvelles de cinq heures, le cours de la Bourse, les dépêches télégraphiques, des lettres de Versailles, de province et de l'étranger, une chronique sur un sujet d'actualité les informations les plus complètes, des articles de politique, d'économie, de finances, de théâtre, de musique, des variétés littéraires et scientifiques, un bulletin financier et commercial, et les débats judiciaires, etc., etc.

Il s'est assuré la collaboration des romanciers les plus en renom : MM. Hector Malot, Marc-Bayeux, M.-L. Gagneur, Emile Zola, Tony Révillon, Robert Halt, Léon Cladel, Fulgence Girard, Gabriel Guillemot, Henry Maret, etc., etc.

Tous les Dimanches, une page entière du Journal est consacrée à une revue de la semaine financière, industrielle, commerciale et agricole, par M. Monbel.

Mardi prochain, 14 mars L'Avenir national commencera LE PETIT-FILS DE M. DIMANCHE,

grand roman-feuilleton, par Marc-Bayeux.

ABONNEMENTS :		ABONNEMENTS :	
PARIS		DÉPARTEMENTS	
Un an.....	54 fr.	Un an.....	64 fr.
Six mois.....	27	Six mois.....	32
Trois mois.....	13 50	Trois mois.....	16
Un Numéro, 15 cent.		Un Numéro, 20 cent.	

pour l'étranger, le port en sus pour l'étranger, le port en sus

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0, et d'obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM

les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de Viande Liébig. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés. Pots de toutes dimensions.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

ATLAS CANTONAL DU LOT

VOLUME PETIT IN-FOLIO COMPOSÉ DE 28 PLANCHES COLORIÉES ET DE NOTICES SUR CHACUN DES 29 CANTONS DU DÉPARTEMENT

Par M. J. ARNAL (en religion, frère JÉDULPHIN)

Edition de luxe, ornée de nombreuses vignettes sur beau papier, brochée 10 fr. ; — Également reliée, 12 fr. ; — Edition populaire et classique, solidement cartonnée, 2 fr. 50.

Les souscriptions seront reçues aux bureaux du Journal du Lot et du Courrier du Lot, et chez tous les libraires de la ville de Cahors.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse Et dans les bureaux du Journal du Lot.

LIBRAIRIE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

NOTICE

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

CASTELNAU DE BRETENOUX

(Lot)

Par L'abbé J. B. POULBRIÈRE,

Professeur au Petit Séminaire de Servières, Membre de la Société française d'archéologie et de la Société archéologique et historique du Limousin.

Prix : 1 franc.

DÉPÔT A CASTELNAU BRETENOUX ET A ROCAMADOUR.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Établie à Paris, rue de Grammont, et rue du Quatre-Septembre, 18 Anciennement COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 440 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. BURCERET (F.), ancien Banquier, propriétaire, Président du Conseil.

ADMINISTRATEURS

M. La Panouse (le Comte de), Propriétaire.

M. Davillier (Henri), Régent de la Banque de France, anc. Président de la Chambre de Commerce de Paris.

M. Lefebvre (Francis), anc. Banquier, ancien Régent de la Banque de France.

M. Mallet (Henri), de la Maison MALLET frères et Co, Banquiers.

M. Hottinguer (le Baron Rodolphe), Banquier, Régent de la Banque de France.

M. de Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France.

M. André (Alfred), Banquier, Régent de la Banque de France, membre de l'Assemblée Nationale.

M. Rothschild (le Baron Gustave de), Banquier.

M. Lutscher (André), de la Maison HENTCH-LUTSCHER et Co, Banquiers.

CENSEURS.

M. Denormandie, Président de la Chambre des Avoués, membre de l'Assemblée Nationale.

M. Moreau (Frédéric), Négociant, Censeur de la Banque de France.

M. Archéacon (Edmond-Alexandre), ancien Agent de Change.

DIRECTEUR.

M. ONFROY (J.-S.-L.), ancien Négociant, anc. membre du Conseil Municipal de la ville de Paris.

Constitution immédiate d'un capital payable

au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE Participation dans les bénéfices de la Co

Augmentation du revenu

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Compagnie..... 22,327,263 fr.

Arrérages payés aux Rentiers..... 118,492,911 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

MM. Bench, Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

A VENDRE

LA

MAISON CARAYON, avec Cour et Pressoir

Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.

Pour les renseignements : S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à M^e Labie, notaire, à Cahors.

PÂTISSERIE-CONFISERIE

LUTZY, neveu,

15, rue de la Préfecture, 15.

ON DEMANDE UN APPRENTI

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarc (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Écuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.



Mal de dents

Guérison instantanée par la Pyrèthrine Lahaussais. 1 franc 50 le flacon,

Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.